

Evaluation de propositions de projets: Mémento à l'attention des experts et des expertes

Objets et objectifs

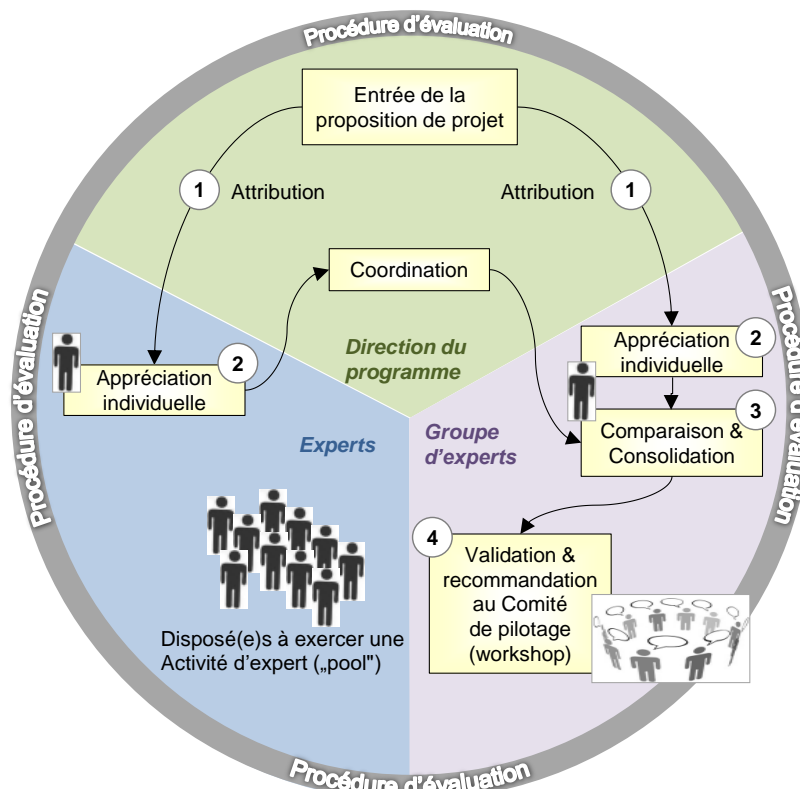
- Les propositions de projets qui sont déposées dans le cadre du programme d'encouragement « Information scientifique: accès, traitement et sauvegarde » doivent être évaluées en vue d'une réalisation éventuelle.
- Le but est qu'un expert professionnel reconnu établisse une expertise écrite. Le groupe d'experts du programme a recours à cette appréciation pour élaborer une recommandation à l'attention du Comité de pilotage.
- La « Stratégie de mise en œuvre 2017 à 2020 » et le « guide pour la proposition de projet » constituent les bases de l'évaluation.

Procédure d'évaluation

Il convient de faire la distinction entre le groupe d'experts institué de manière ferme par le programme, groupe qui assume la responsabilité globale de l'évaluation, et les experts auxquels l'on fait appel pour effectuer des évaluations individuelles.

Les étapes de l'évaluation sont les suivantes:

1. La coordination du programme attribue chaque proposition de projet concrète correcte quant à la forme à un membre du groupe d'experts ainsi qu'à un expert.
2. Tous les deux rédigent, indépendamment l'un de l'autre, un rapport d'évaluation écrit relatif à la proposition de projet.
3. Le membre du groupe d'experts rédige un rapport d'évaluation consolidé sur la base de son propre rapport et de la deuxième appréciation.
4. Le groupe d'experts se réunit tous les six mois dans le cadre d'un atelier de travail (workshop), en vue de discuter au sujet des rapports d'évaluation consolidés, chaque membre représentant évidemment les propositions de projets qui lui ont été attribués. Le groupe d'experts élabore alors en tant que cénacle une recommandation à l'attention du Comité de pilotage.



Rapport d'évaluation: forme, ampleur et charge de travail

- Un modèle de document existe pour le rapport d'évaluation.
- Les rapports d'évaluation peuvent être rédigés en langues allemande, française ou anglaise.
- Il y a lieu de s'attendre à ce que l'on consacre un demi-jour à une journée entière à l'élaboration d'un rapport d'évaluation. A ce temps s'ajoute un temps supplémentaire à consacrer à la lecture de la proposition (objectif du projet, mesures de mise en œuvre et critères d'évaluation du programme).

Modalités

- Le groupe d'experts institué par le Comité de pilotage assume la responsabilité professionnelle de l'évaluation des propositions de projets en tant que cénacle. Il est fait appel aux rapports d'évaluation des experts à titre d'expertise comparative.
- Selon les délais impartis pour déposer des propositions de projets, il y aura deux rounds d'évaluation par année.
- Lors de l'attribution des propositions de projets, il sera tenu compte des qualifications professionnelles, des connaissances linguistiques et de l'indépendance des experts.
- Les experts établissent les rapports d'évaluation librement et de manière indépendante. Ils adressent leurs rapports d'évaluation par courriel à la coordination du programme.
- Les auteurs ne sont pas rétribués pour leurs expertises.

Confidentialité et communication

- Les propositions de projet ne sont pas rendues anonymes.
- L'expert traite de manière confidentielle les propositions de projets et les rapports d'évaluation. Lors de l'établissement du rapport d'évaluation, l'expert peut inclure une personne de confiance appartenant au cercle immédiat de son organisation, afin de garantir la qualité de son appréciation.
- Les membres du groupe d'experts institués par le Comité de pilotage sont connus publiquement. En revanche, les experts individuels ne sont connus que de la coordination du programme et du groupe d'experts. Les experts du groupe peuvent, en cas de besoin, s'adresser aux experts individuels pour des compléments d'informations.
- Les membres du groupe d'experts ne divulguent pas les appréciations individuelles faites au sujet des propositions de projets. Les décisions sont communiquées au Comité de pilotage en tant que décisions du cénacle. Face à l'extérieur, aucune opinion individuelle ne sera divulguée.
- Les rapports d'évaluation ne sont pas publiés.

Contact et informations

- La coordination du programme répond volontiers aux questions qui lui seront posées à ce sujet : Gabi Schneider et Patrick Furrer. E-mail: isci@swissuniversities.ch.
- De plus amples informations et d'autres documents figurent sur le site Internet et sont à disposition: www.swissuniversities.ch/isci.